

Avril 2024 | Institut sur la gouvernance
d'organisations privées et publiques (IGOPP)

Surveillance des régimes de retraite

Geneviève Pelletier, ASC

Directrice de l'actuariat et du développement

Agenda

- Les régimes complémentaires de retraite (RCR)
- Gouvernance et placements
- Gestion des risques
- Évolution des RCR



Les RCR

Surveillance des RCR par Retraite Québec



Assurer l'administration et le fonctionnement des régimes conformément à la Loi RCR.



Enregistrer les régimes, les contrats types de CRI et de FRV ainsi que leurs modifications.



Examiner les déclarations annuelles de renseignements (DAR).



Vérifier les rapports d'évaluations actuarielles et de terminaison.



Inspecter des régimes (gouvernance).



Renseigner la clientèle et donner de la formation aux membres de comités de retraite.

Portrait des RCR au 31 décembre 2023



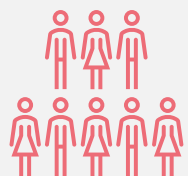
760 700

participant·es et participant·s actifs
(travailleuses et travailleurs)



35 300

employeurs



1,5 M

participant·es et participant·s
et bénéficiaires



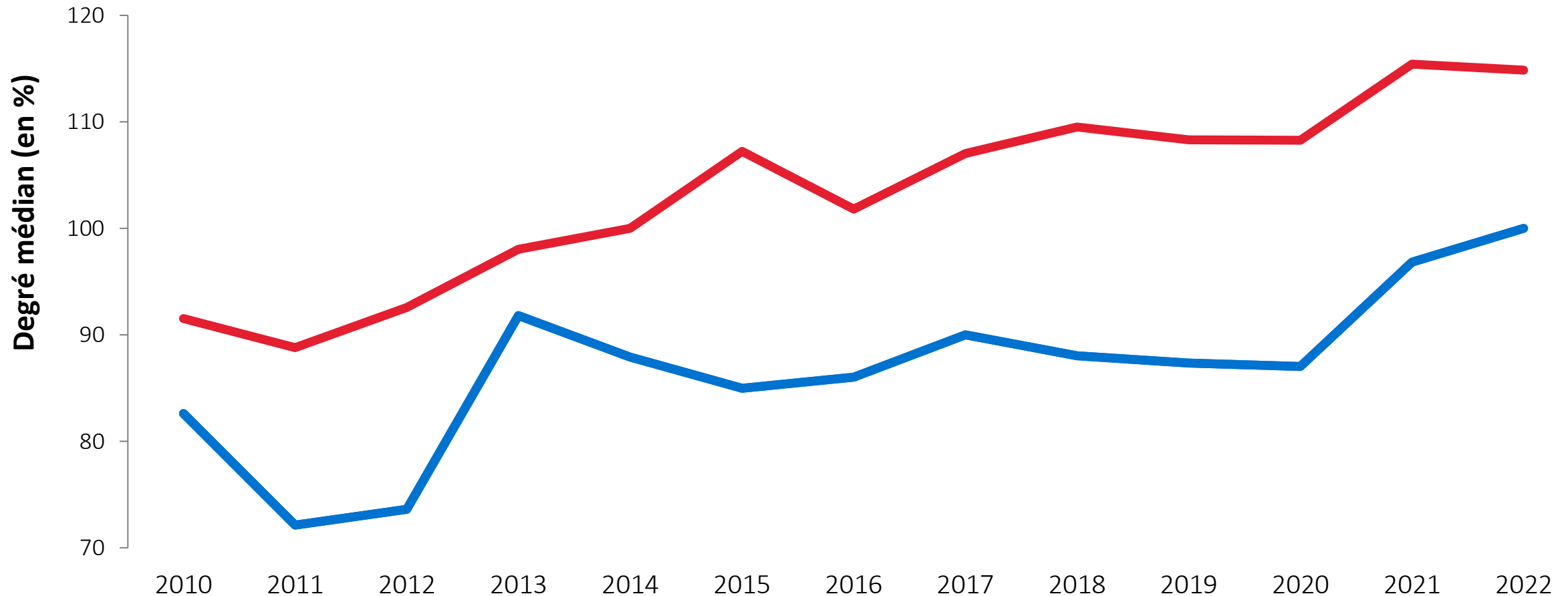
196 G\$

actifs sous surveillance

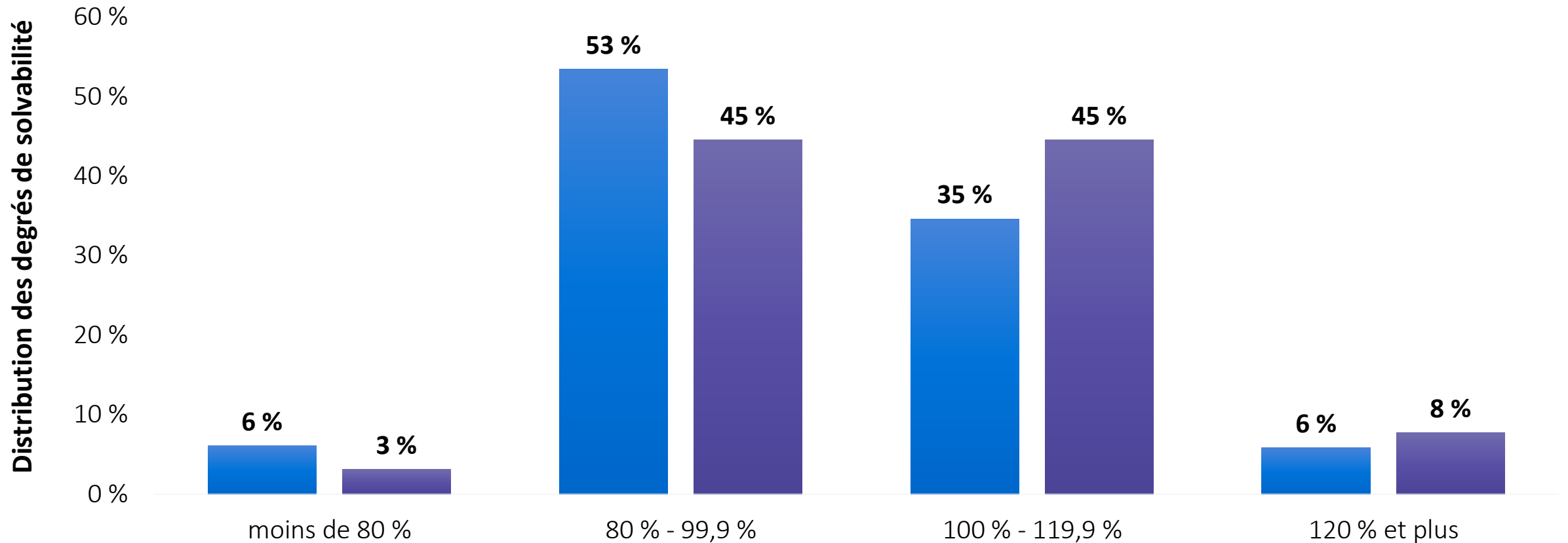
Portrait des RCR selon les différents types de régimes

	Cotisations déterminées	RRS	Prestations déterminées	Total
Nombre de RCR surveillés par Retraite Québec	196	11	629	836
Nombre de participantes et participants actifs	70 100	87 500	603 100	760 700
Nombre de participantes ou participants et de bénéficiaires	95 000	88 000	1 282 000	1 465 000
Nombre d'employeurs estimé	1 300	2 300	31 700	35 300
Actifs (en milliards de dollars)	5,1	3,6	187,4	196,1

Évolution des degrés médians de capitalisation et de solvabilité des régimes du secteur privé

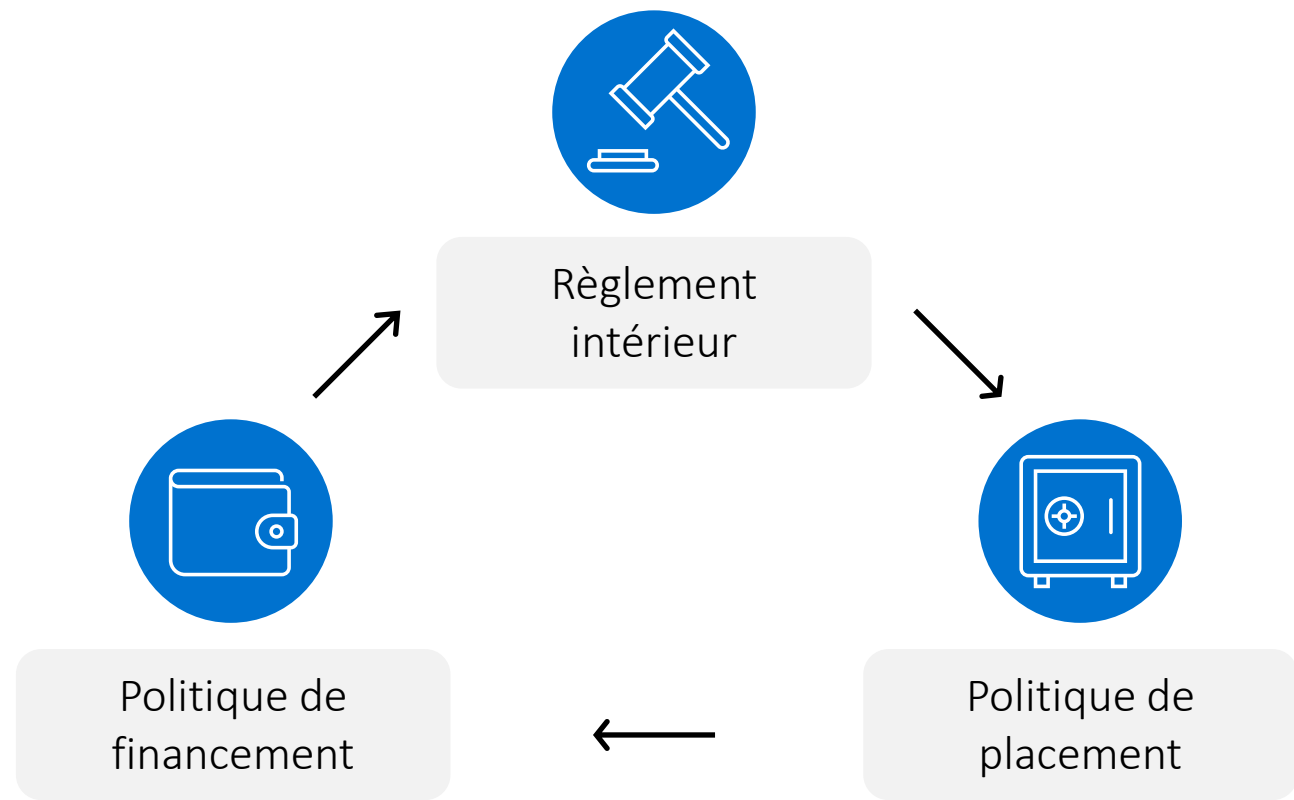


Distribution des degrés de solvabilité des régimes du secteur privé



Source : Retraite Québec, Janvier 2024

Assurer la cohérence



Règlement intérieur

- La loi exige que les règles nécessaires pour guider l'administrateur dans ses fonctions soient consignées dans le **règlement intérieur**.
- 10 sujets inspirés des meilleures pratiques de gestion

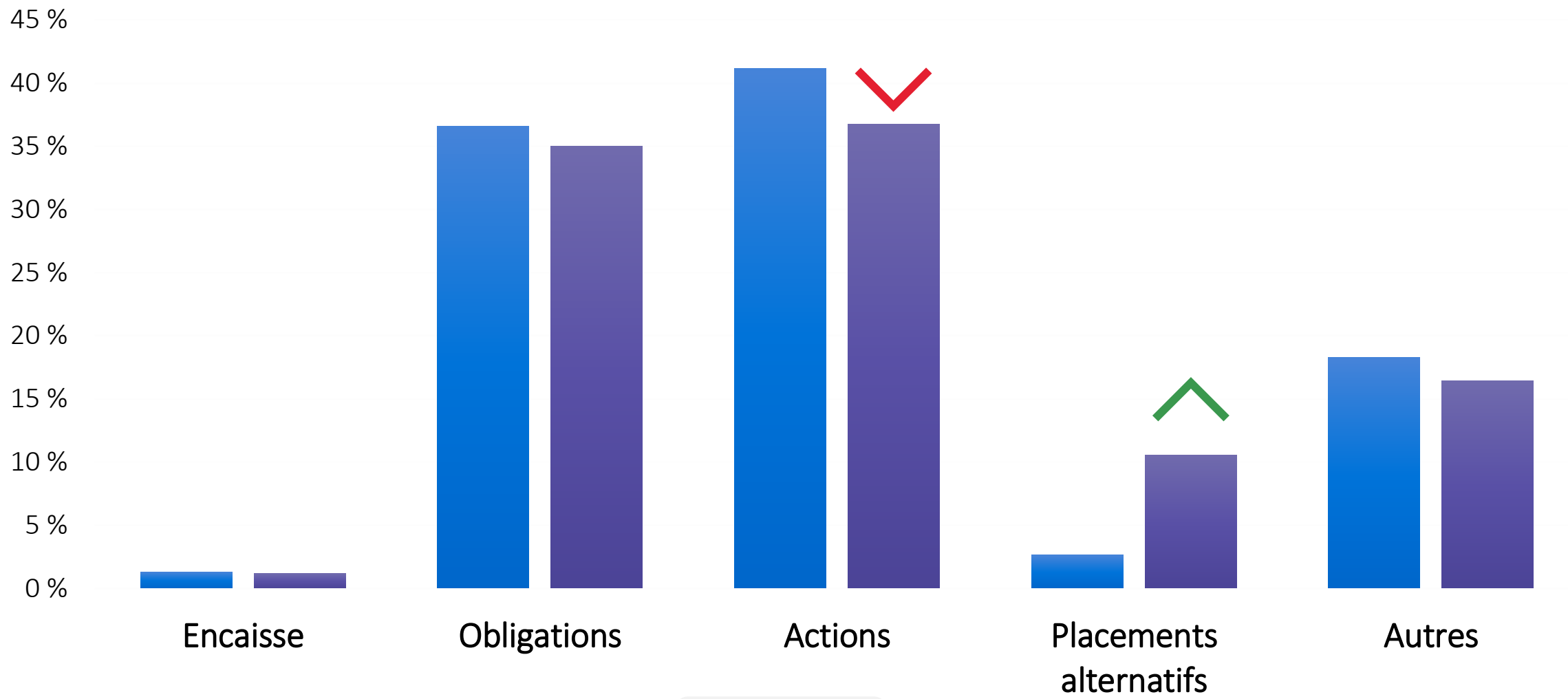
Sujets importants en matière de placements :

- Mesures à prendre pour gérer les risques
- Règles à suivre pour choisir, rémunérer, surveiller et évaluer les délégués, les représentants et les prestataires de services

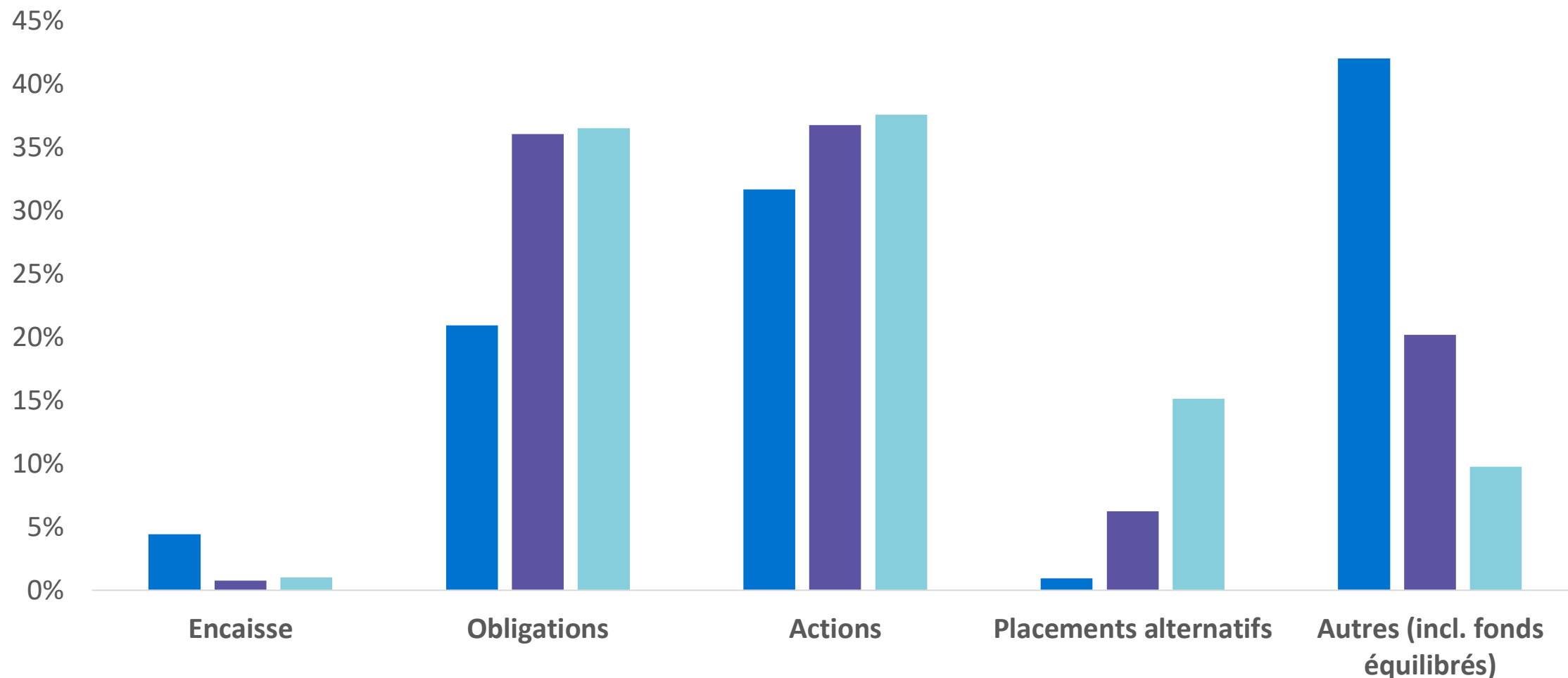
Politique de placement

- La loi exige qu'une politique de placement soit mise en place, puis qu'elle soit **révisée régulièrement**.
- Cette politique doit :
- tenir compte des caractéristiques du régime et de ses engagements financiers;
 - être cohérente avec les objectifs de la politique de financement du régime;
 - être respectée par le gestionnaire de fonds. Ce dernier doit également respecter le règlement intérieur.

Évolution de la politique de placement moyenne



Ventilation de la politique de placement selon la taille de l'actif



Constats

1

On observe une tendance marquée d'investissements dans les placements alternatifs.

La force de cette tendance dépend de la taille de l'actif du régime.

2

Sur l'horizon donné :



La proportion en actions est en **décroissance**



la proportion en obligations est **stable**.

Un déplacement s'effectue de la catégorie « actions » vers la catégorie « placements alternatifs ».

3

Les petites caisses de retraite utilisent davantage les fonds équilibrés.

Gestion des risques

Rôle de Retraite Québec

Au-delà des risques de financement, il y a aussi d'autres risques à identifier dans le règlement intérieur.

Quelques exemples de risques :

- Cotisations non versées
- Mauvaise compréhension du rôle
- Erreurs administratives

Rôle de l'ACOR

Faciliter la création d'un **système efficient de réglementation** des régimes de retraite **au Canada** en mettant au point des solutions pratiques pour améliorer la coordination et **accroître l'harmonisation entre les provinces.**

Lignes directrices de l'ACOR :

- Gestion uniforme des RCR au Canada
- Possibilité pour chaque organisme de communiquer ses propres attentes

Un membre par
organisme provincial

Lignes directrices de l'ACOR

Nouvelle ligne directrice sur la gestion des risques des régimes de retraite

OBJECTIF

Aider les administrateurs à adopter de bonnes pratiques de gestion des risques afin de mieux protéger les droits des participantes et des participants.

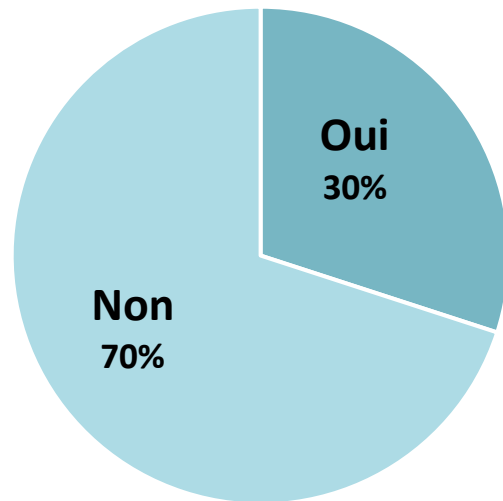
- Le cadre de gestion des risques permet d'identifier, d'évaluer, de gérer et de surveiller les risques.
- Un examen des risques prioritaires et des méthodes appliquées par l'administrateur du régime permet de gérer et de surveiller ceux-ci.



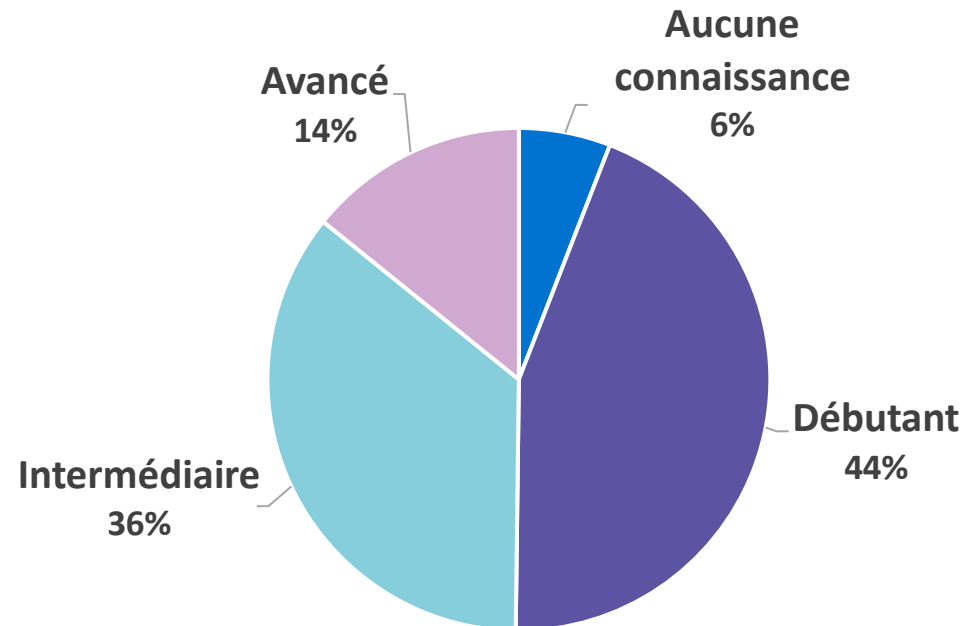
Adapter les pratiques de gestion des risques à la situation spécifique des régimes et aux risques qu'ils assument.

Sondage ESG aux régimes de retraite

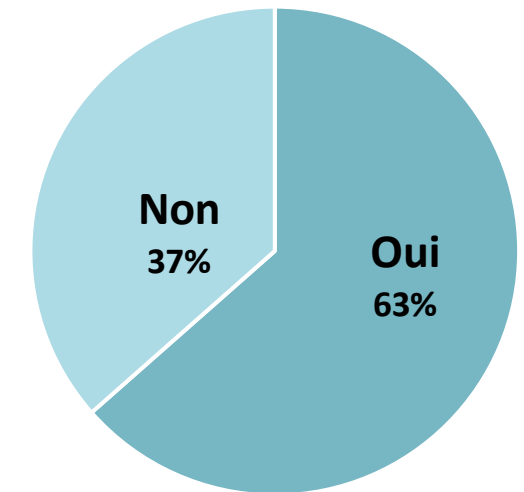
Facteurs ESG tenu en compte dans la politique de placement



Connaissances en matière d'investissement durable

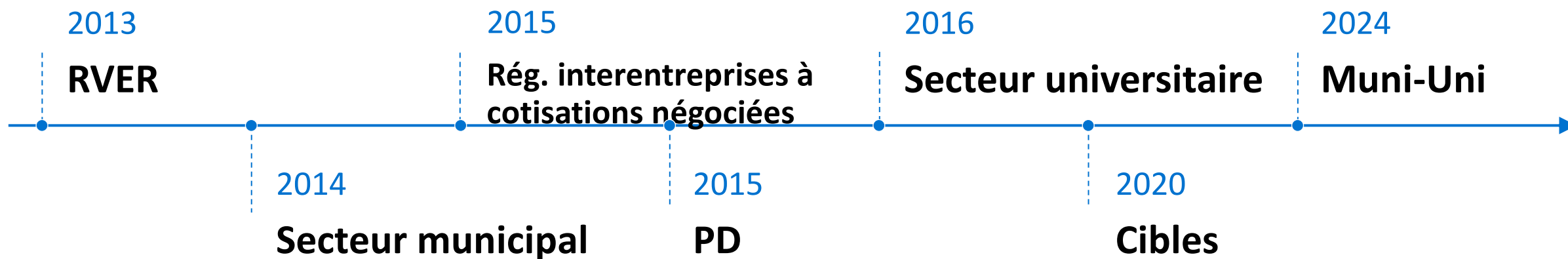


Formation offerte par Retraite Québec



Évolution des RCR

Historique des projets de développement



Projets RCR en cours



Règlement
décaissement



Règlement
RRFS-FLEX



Fonds de rentes viagères
à paiements variables
(fonds RVPV)

Questions?